

5

Emblèmes



Programme d'identification visuelle

Dernière mise à jour : février 2016

8.1 Armoiries

8.2 Drapeau

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------|--|
| 2 | Introduction |
| 3 | Remarques générales |
| | 5.1 Armoiries |
| 4 | • Symbolique |
| 5 | • Couleur |
| | – Version en aplat |
| | – Version en quadrichromie |
| 6 | – Version pour sérigraphie |
| | – Version monochrome |
| | – Version pour gravure et embossage |
| | 5.2 Drapeau |
| 7 | • Symbolique |
| 8 | • Couleur |
| | – Version en aplat |
| | – Version en quadrichromie |
| | – Version pour sérigraphie sur papier |
| | – Version pour sérigraphie sur textile |
| | – Version monochrome |

INTRODUCTION

Soucieuse de présenter une image uniforme, puissante et congruente à sa personnalité, la Ville de Québec s'est dotée d'un programme d'identification visuelle destiné à répondre à ses multiples besoins de communication et de signalisation tout en renforçant le sentiment d'appartenance de la population, du personnel et des membres de l'administration municipale.

Le présent guide de normes graphiques constitue un instrument de travail mis à la disposition des divers usagers de la signature graphique de la Ville de Québec et de celle de ses arrondissements. Il contient l'essentiel des normes graphiques qui régissent l'utilisation de ces signatures.

La mise en application des règles contenues dans ce guide, en particulier en ce qui concerne la constance et l'exactitude de la reproduction, est essentielle au maintien et au renforcement de l'image de marque de la Ville de Québec. Ces règles doivent donc être rigoureusement respectées.

Il est strictement interdit de modifier, en tout ou en partie, les règles et les reproductions maîtresses de ce document. Dans l'éventualité d'une situation non prévue par le présent guide ou de l'absolue nécessité de contourner certaines règles qu'il contient, les usagers de la signature graphique de la Ville de Québec et de ses arrondissements doivent s'efforcer de réduire au minimum les écarts par rapport aux normes établies.

Note

Tout utilisateur ou fournisseur qui emploie le présent guide s'engage à respecter scrupuleusement les principes qui y sont énoncés. Dans le cas contraire, la Ville de Québec se réserve le droit de refuser de payer les travaux non conformes à ses exigences graphiques ou d'exiger que lesdits travaux soient recommencés. L'approbation préalable des épreuves avant impression est donc fortement recommandée.

Toute dérogation aux normes formulées dans le présent guide doit être préalablement autorisée par écrit par le Service des communications de la Ville de Québec. Pour obtenir une telle autorisation, on doit s'adresser à la Division de la conception, de la production et de la mise en marché en composant le (418) 641-6651.

On peut également s'adresser à la Division de la conception, de la production et de la mise en marché pour obtenir toute précision additionnelle relativement à l'application des normes graphiques régissant la signature graphique de la Ville de Québec et de ses arrondissements.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les armoiries, tout comme le drapeau qui s'en inspire, viennent compléter l'identification visuelle de la Ville de Québec en assurant une représentation officielle de la Ville dans certaines situations particulières.

Ainsi, l'utilisation des armoiries est généralement réservée aux cérémonies protocolaires, aux proclamations officielles, à l'attribution de prix et de distinctions, ainsi qu'aux mentions de réussite personnelle et professionnelle. Les armoiries de la Ville figurent également sur les insignes du Service de police et sur la papeterie du maire.

D'un usage plus répandu, le drapeau répond, pour sa part, aux divers besoins de pavoiement.

Symbolique

Le 22 septembre 1988, la Ville de Québec devenait la première institution canadienne à recevoir des armoiries de Son Excellence le Gouverneur général du Canada. Les lettres d'armoiries émises par l'Autorité héraldique du Canada décrivent les armoiries de la Ville de Québec dans les termes suivants :

« D'azur à la champagne burelée-ondée d'argent et d'azur sommée d'un navire ancien voguant à pleines voiles d'or, au chef de gueules bordé d'or et chargé de deux clés d'or passées en sautoir, à la feuille d'érable de sinople brochante sur les clés, l'écu timbré d'une couronne murale maçonnée de sable et ajourée de gueules, et pour devise DON DE DIEU FERAY VALOIR. »

Les éléments symboliques qui composent les armoiries de la Ville reflètent les valeurs, la vision, l'histoire et l'identité de la collectivité. En outre, les armoiries rendent hommage aux individus et aux groupes qui ont contribué à la fondation et au développement de Québec. C'est pourquoi il importe de toujours utiliser les armoiries de la Ville de manière digne et judicieuse, en respectant rigoureusement le dessin et les indications de couleur présentés dans cette section.

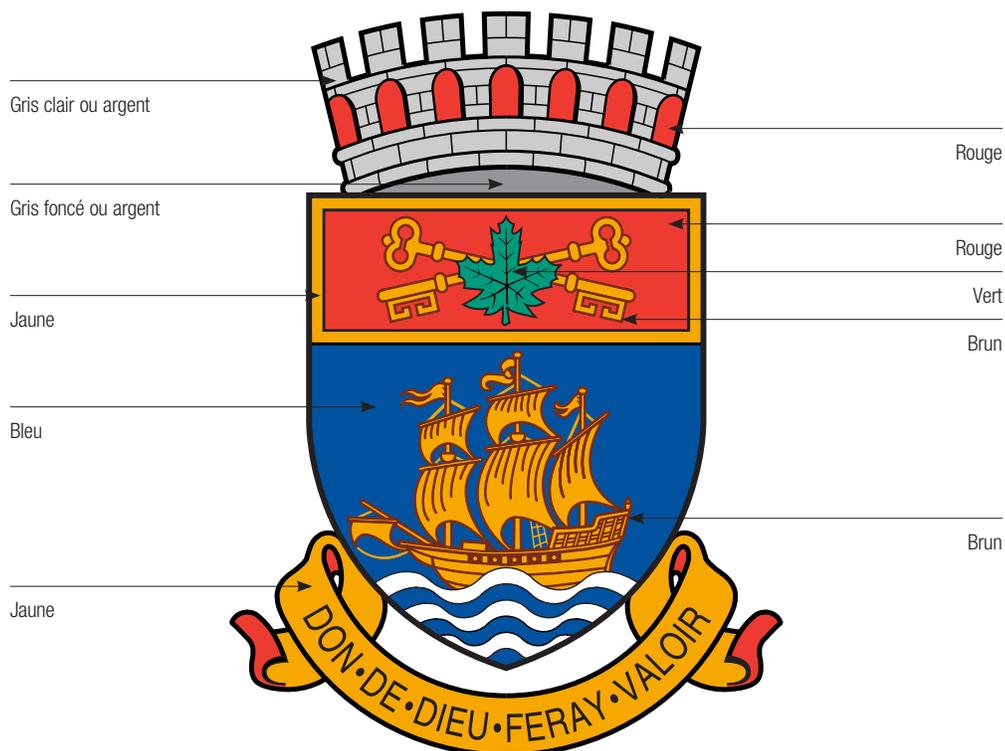


Couleur

Les couleurs des armoiries se composent à partir de la version pour reproduction en aplat, qui compte sept couleurs : le gris, le jaune, le bleu, le rouge, le vert, le brun et le noir. À noter que le gris se présente en deux teintes et que, pour certains procédés d'impression, on peut le remplacer par l'argent (PMS 877). Lorsque l'argent est utilisé, il n'est jamais tramé et il remplace toutes les teintes de gris pour ne présenter qu'une seule et même couleur pour la couronne et la zone en dessous, comme le démontre la version pour sérigraphie.

Plusieurs autres particularités s'appliquent selon l'utilisation prévue et le mode d'impression choisi. Il est donc essentiel de se référer à la version appropriée parmi les cinq versions proposées dans cette section.

Dans la mesure du possible, on doit privilégier l'utilisation du jaune (PMS 124) et du gris (gris clair : noir tramé à 20 %; gris foncé : noir tramé à 50 %). Toutefois, selon le procédé de reproduction employé, on obtiendra un meilleur rendu en remplaçant le jaune par l'or (PMS 871 avec vernis). De même, le gris peut être remplacé par l'argent (PMS 877), qu'il faudra se garder de tramer.



Lorsque l'argent (PMS 877) remplace les teintes de gris, il se présente en une seule teinte, soit 100 % partout.

Version en aplat

| | |
|--------------|----------------------|
| Gris clair : | Noir 20 % ou PMS 877 |
| Gris foncé : | Noir 50 % ou PMS 877 |
| Jaune : | PMS 124 |
| Bleu : | PMS Bleu Reflex |
| Rouge : | PMS 032 |
| Vert : | PMS 334 |
| Brun : | PMS 483 |

Version en quadrichromie

| | |
|--------------|----------------------|
| Gris clair : | Noir 20 % |
| Gris foncé : | Noir 50 % |
| Jaune : | 0C – 28M – 100J – 6N |
| Bleu : | 100C – 72M – 0J – 6N |
| Rouge : | 0C – 91M – 87J – 0N |
| Vert : | 100C – 0M – 65J – 9N |
| Brun : | 0C – 76M – 76J – 60N |

Couleur (suite)

Lorsqu'on reproduit les armoiries en sérigraphie, on utilise l'argent (PMS 877) en une seule teinte plutôt que le gris.

Version pour sérigraphie



Argent : PMS 877
Jaune : PMS 124
Bleu : PMS Bleu Reflex
Rouge : PMS 032
Vert : PMS 334
Brun : PMS 483

Pour la version monochrome, on peut utiliser le noir, l'or, l'argent ou toute autre couleur assurant un contraste suffisant pour permettre un rendu visuel acceptable.

Version monochrome



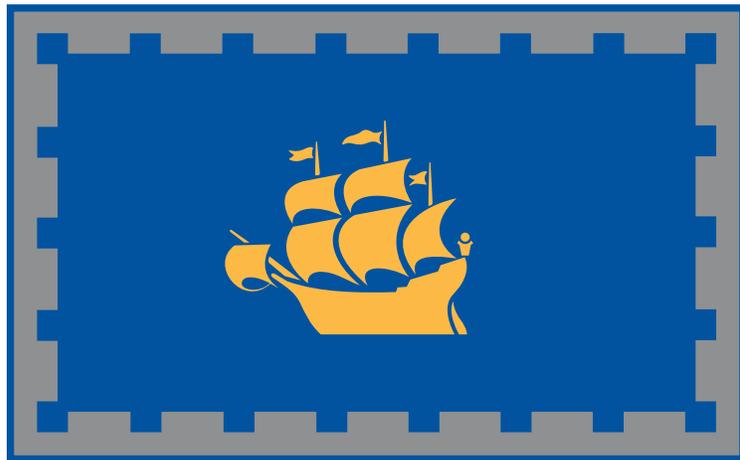
Version pour gravure et embossage



Symbolique

Le drapeau de la Ville de Québec représente un grand voilier doré sur fond bleu bordé d'une crénelure. Le voilier évoque l'époque de la fondation de Québec et témoigne de la vocation maritime de la ville en raison de son important port de mer. Pour leur part, les voiles du navire, gonflées par le vent, symbolisent la fermeté et la vaillance de la population. Quant à la bordure crénelée, elle rappelle le fait que Québec est une ville fortifiée et que son fondateur, Samuel de Champlain, était également originaire d'une ville fortifiée, Brouage en Saintonge.

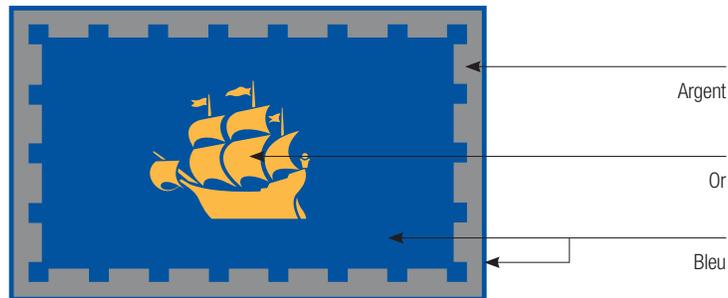
En héraldique, l'or symbolise la force, la foi, la justice, la richesse, la constance et l'éclat. L'argent représente l'humilité, la pureté, la charité, la vérité et la victoire. L'azur, c'est-à-dire le bleu, témoigne de la souveraineté, de la majesté, de la sérénité, de la bonne réputation, du savoir, de la clarté et de la loyauté.



« D'azur au vaisseau voguant à pleines voiles d'or, à la bordure crénelée d'argent. »

Couleur

Les couleurs du drapeau de la Ville de Québec, soit l'or, l'argent et le bleu, se composent à partir de la version pour reproduction en aplat. Toutefois, afin d'assurer la qualité de la reproduction, il est essentiel de choisir la version appropriée parmi les cinq versions proposées ci-dessous.



Version en aplat

Or : PMS 871 vernis ou PMS 143
Argent : PMS 877
Bleu : PMS Bleu Reflex

Version en quadrichromie

Or : 0C – 30M – 83J – 0N
Argent : 0C – 0M – 0J – 38N
Bleu : 100C – 72M – 0J – 6N

Version pour sérigraphie sur papier

Or : PMS 871
Argent : PMS 877
Bleu : PMS Bleu Reflex

Version pour sérigraphie sur textile

Or : PMS 871
Argent : PMS 877
Bleu : PMS Bleu Reflex

Version monochrome

